

JOURNAL DE LYON

REDACTEUR EN CHEF :

M. A. SCHNÉEGANS

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

ÉDITION DU SOIR

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

LE GÉRANT :

C. THÉNÉSY

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON

PRIX

Ville de Lyon
Département du Rhône
Autres départementsTrois mois : 4 fr.
Six mois : 8 fr.
Un an : 16 fr.Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste à l'ordre du gérant.
Toute lettre non affranchie sera rigoureusement refusée.Abonnement aux annonces : 10 cent. la ligne.
Réclame : 1 fr. la ligne.
Tous les autres tarifs sont en proportion.

41 - rue de l'Hôtel-de-Ville - 41

NOUVELLES DU JOUR

5 février.

Le centre droit a une singulière façon d'entendre et de pratiquer la vie parlementaire. Il vote contre une proposition, dont on sait depuis longtemps que le ministre de l'intérieur a fait une question de portefeuille, et, le vote à peine terminé, sur la nouvelle que M. Casimir Périer se retire, vite une députation du centre droit accourt auprès du ministre pour lui tenir à peu près ce langage : Nous avons voté contre vous, c'est vrai ; mais vous n'en conservez pas moins toute la confiance de vos amis politiques ; continuez donc à élaborer des projets, contre lesquels il se pourra bien que nous votions encore avec ensemble ; mais qu'importe ? Si nous plaît que le gouvernement soit battu de temps en temps, vous savez bien que vous personnellement vous conserverez toujours nos sympathies, et ce n'est pas pour un oui ou pour un non qu'on s'en va jeter ainsi le manche après la cognée ; demandez plutôt à M. Pouyer-Quertier. Voilà un homme sage, et qui n'a pas de ces effarouchements. On le bat sur les matières premières, la belle affaire ! se rattrapera sur la dénonciation des traités, et en attendant mieux, il s'applique à lui-même le droit compensateur... de garder son portefeuille.

Nous ne pouvons que féliciter de nouveau M. Casimir Périer de ne point avoir, en ces questions, la même largeur de vues que ses amis du centre droit ou son collègue des finances.

Par une note insérée au *Journal officiel*, le prince de Joinville et le duc d'Anjou font connaître que s'ils eussent été présents à la séance où l'on a discuté la proposition Duchâtel, ils se seraient prononcés pour la prise en considération. Ils sont oncles du comte de Paris !

Il est vrai que, si l'on en croit le *Journal de Rome*, le petit-fils de Louis-Philippe serait sur le point d'abandonner ce nom et de prendre « son titre patrimonial de duc d'Orléans ».

À ce propos, le *Journal de Rome* croit pouvoir émettre l'opinion que la proclamation du comte de Chambord n'a pas été un fait isolé ; il aurait été concerté avec plusieurs souverains et notamment avec l'empereur François-Joseph.

Celui-ci se rendant dernièrement de Vienne à Méran, où il accompagnait l'impératrice, s'est arrêté à Salzbourg, où il a eu, — le *Journal de Rome* tient le renseignement de source sûre, — une entrevue avec le prétendant légitimiste. La conclusion en aurait été que « la fusion est nécessaire ». Et le jour où elle deviendra un fait accompli, ajoute sérieusement le *Journal de Rome*, Henri V abdiquera en faveur du nouveau duc d'Orléans.

Un autre vote qui mérite d'être signalé est celui du général Trochu. L'ancien gouverneur de Paris s'est prononcé contre la prise en considération de la proposition Duchâtel.

L'honorable général ne veut pas rentrer dans Paris ; on ne manquera pas de rappeler, à cette occasion, que l'année dernière il ne voulait pas à toute force en sortir. Quel esprit de contradiction !

Les journaux de Paris rendent compte d'une discussion qui s'est engagée, dans la dernière séance du conseil municipal, sur le vote de l'Assemblée relative à cette même question.

M. le président Vautrain, toujours prudent, a supplié le conseil de ne pas sortir

de ses attributions. M. Hérisson a alors présenté un ordre du jour qui, tout en affirmant la résolution du conseil municipal de rester dans la stricte légalité, donnait satisfaction aux sentiments de la population de Paris. M. Vautrain s'est refusé à mettre aux voix cet ordre du jour, et a proposé la clôture de l'incident. La clôture a été votée par 35 voix contre 32.

On trouvera à notre bulletin télégraphique une dépêche de Londres, d'après laquelle le cabinet anglais viendrait, au dire de l'*Observer*, d'adresser au cabinet américain une dépêche conçue dans un esprit très amical, et exprimant le sincère désir de l'Angleterre d'exécuter complètement le traité de Washington, mais déclarant en même temps de la manière la plus précise qu'elle ne peut se soumettre à l'arbitrage, si les États-Unis persistent dans leur demande de dommages indirects.

Une autre feuille anglaise, l'*Echo*, estime qu'il y a lieu d'espérer que le gouvernement des États-Unis maintiendra sa cette prétention. Il demanderait simplement que ces réclamations demeurent au dossier pour soutenir les autres... et les envenimer sans doute au besoin.

BULLETIN TELEGRAPHIQUE

ANGLETERRE.

Londres, 4 février.

L'*Observer* annonce qu'une dépêche du gouvernement anglais adressée à Washington, et conçue dans un ton très amical, exprime le désir sérieux de l'Angleterre d'exécuter dûment le traité de Washington.

D'après l'*Observer*, la dépêche constate en termes précis, que l'Angleterre n'a pas cru que les dommages indirects fussent compris dans le traité et déclare que l'Angleterre ne peut pas consentir à se soumettre à l'arbitrage si la responsabilité pour les dommages indirects est considérée comme une question ouverte.

ITALIE.

Rome, 3 février, soir.

M. Ximenes, chargé d'affaires d'Espagne à titre officieux, a demandé, au nom du cabinet espagnol, l'envoi d'une légation pontificale à Madrid. Le pape n'a voulu prendre aucune détermination à cause des récentes mesures prises en Espagne relativement au mariage civil.

Dans les cercles bien informés, on ne croit pas aux assertions d'une feuille romaine sur prétendus préparatifs pour le départ éventuel du pape et du cardinal Antonelli, et sur l'envoi aux nonces d'une circulaire relative aux affaires de la basilique San-Vitale.

ÉTATS-UNIS.

New-York, 3 février.

Le *New-York Herald* et le *World* considèrent la vivacité du langage de la presse anglaise, au sujet de la question de l'*Alabama*, comme peu digne et peu justifiée. Si les réclamations de l'Amérique sont exorbitantes, disent-ils, le tribunal arbitral de Genève en fera justice.

(Voir la suite des dépêches à la 3^e page.)

RABAGAS

Les journaux de Paris font grand bruit, depuis quelques jours, d'une sorte de drame satirique qui se joue au Vaudeville et qui met en scène, d'une façon plus ou moins spirituelle, des personnages et des partis politiques.

Nous ne voulons pas rechercher quelle est la couleur politique de cette pièce, quels sont les partis qui sont raillés, ni au profit de qui ils le sont. Nous voulons, abstraction faite de toute tendance politique, de l'auteur si un Français, fut-il poète, fait acte de bon citoyen en jetant au milieu de nos tristesses une pareille provocation aux discordes civiles ? On dit que l'auteur raille les radicaux ; ce n'est donc pas un plaidoyer *pro domo nostra* que nous

faisons ici, et en vérité l'auteur aurait mis en scène les légitimistes, les orléanistes, voire même les bonapartistes, que nous n'en parlerions pas autrement.

La France se relève à peine des plus horribles catastrophes. La guerre intestine l'a ruinée, plus encore que la guerre étrangère. Ce sont de mauvais Français ceux qui choisissent ce moment pour remuer les cendres mal éteintes de nos discordes, et c'est d'un cœur médiocre de venir étaler sur un théâtre une satire, fut-elle la plus juste et la plus méritée, des vices ou des vains espoirs de la veille. Nous souffrons cruellement pour l'honneur de notre pays de voir tant de Français oublier ce qu'ils se doivent et ce qu'ils doivent à la patrie. Nous devrions tous n'avoir qu'une pensée, l'apaisement ! et, jusque sur le théâtre, c'est la haine que l'on souffre.

On a parlé d'Aristophane à propos de ce *Rabagas* ? Quand Athènes accourait aux comédies d'Aristophane, Athènes n'avait pas les Perses campés aux Thermopyles et ses monuments ne venaient pas d'être incendiés par la guerre civile.

On lit dans les Débats :

Quand nous avons tant de blessures à panser, quand tous les hommes sont désolés des maux de la patrie, quand on appelle aux sentiments de concorde et d'apaisement, celui-là est un mauvais citoyen qui vient encore exciter les passions et agiter parmi nous des brandons de discorde. Certes les questions politiques ne sont point interdites aux auteurs dramatiques ; mais les maîtres du genre ont toujours su les prendre de haut et se placer à un point de vue qui élargissait la perspective et leur permettait de dégrader la philosophie des faits historiques, en laissant de côté les questions de personnes qui passionnent et irritent sans aucun profit. Il faut donc se garder de confondre les pièces politiques avec les pièces de circonstance telles que ce triste *Rabagas* de M. Sardou.

C'est là, assure-t-on, une pièce bonapartiste. Ce qui nous porte à le croire, c'est l'enthousiasme des feuilles du parti, qui, non contents d'appuyer chaudement ledit *Rabagas*, injurient la parterre qui sille la pièce, sur ce ton de violence qu'elles ont emprunté, si l'on veut, enseigné aux journaux de la Commune. En un mot, elles provoquent au désordre avec la plus parfaite impunité. Si c'est ce qu'a voulu l'auteur, il est servi à souhait. Pour notre part, nous conviendrons aux honnêtes gens de ne pas aller ni applaudir ni siffler, mais de rester chez eux.

UNE PROPOSITION FINANCIÈRE

On fait en ce moment un grand nombre de projets pour obtenir la somme nécessaire au paiement intégral de la rançon qui nous a été imposée par la Prusse. Bien que ces projets soient presque tous inspirés par le patriotisme le plus pur, nous n'entreprendrons point de les discuter, de peur d'être accusés de pessimisme, de positivisme, etc. Toutefois il en est un qui nous semble mériter un examen spécial, parce qu'il ne s'appuie que sur des considérations purement financières : c'est celui de M. A. Amelin, développé dans une brochure intitulée : *Une première économie de 337 millions de rente*.

Ce projet consisterait à faire racheter par les propriétaires fonciers l'impôt des mutations pour une partie, de manière à procurer à l'État un capital par l'aliénation d'une branche de ses revenus.

L'idée d'abolir l'impôt des mutations par suite de vente est une idée juste et excellente, car cet impôt est assurément un des pires qui existent : en rendant onéreuse et difficile la vente des immeubles, il oppose un obstacle très-sérieux à tous les progrès agricoles possibles et imaginables. Il frappe d'ailleurs les propriétaires fonciers au moment où ils éprouvent la gêne la plus grande, et les fait s'attacher à la terre bien plus qu'ils ne le devraient, dans l'espérance d'éviter la dure nécessité

— Voulez-vous que nous passions immédiatement dans mon boudoir ?

— Inutile, madame la marquise. Rien ne presse. Nous serons fort bien ici. Que l'on continue de causer absolument comme si je n'étais pas là.

— Mais, docteur, ma maladie... cette consultation...

— Soyez sans crainte, marquise. Je ne vous oublie pas ; je vous tâte le pouls.

— Et, lui prenant la main, il s'assit à ses côtés.

Quelques minutes plus tard, on plaisantait à quel mieux mieux l'original vieillard, qu'il s'y prêtait de la meilleure grâce. On l'appela successivement Nostradamus, Castiglione, Messmer, il sourit à tous ces noms-là comme à de vieilles connaissances. On alla jusqu'à lui demander une confession complète ; il répondit par un long discours, très-spirituel, ma foi, bien que fort nébuleux, et qui semblait conclure à vouloir faire passer l'orateur pour un simple médecin, ni plus ni moins médecin que les autres médecins...

La marquise devenait de plus en plus désappointée.

— Ainsi, dit-elle, naïvement, ainsi, docteur, vous n'êtes pas sorcier ?

— Moi ?

— Un peu, là, convenez-en ; rien qu'un peu ?

— Pas le moins du monde.

— On cite de vous, cependant, des cures merveilleuses ?

À ce dernier mot, qui semblait devoir ramener la discussion, le vicomte à son tour intervint.

— Le docteur Muller, dit-il, vient de nous expliquer lui-même tout le mystère, si toutefois mystère il y a. Laissons de côté les mé-

diocamentations purement matérielles de ses collègues de la vieille école, il remonte combattre le mal jusque dans l'esprit, où toujours se sa source. Il saine un vice, il purge un mauvais instinct, il opère une passion ; il extirpe un chagrin. Puis, en revanche, il administre à fortes doses les retours généraux, les affectueuses inspirations, les bons sentiments ; voilà tout. On employait jadis une sorte de proverbe latin pour résumer ce système-là. C'était, je crois : *Mens sana in corpore sano*.

— Parfait, monsieur le vicomte, ricana finement le docteur, parlait : à l'exception, toutefois, du premier mot...

— Mens...

— Qui veut dire esprit, raison, et qui, par conséquent, laisse le précepte encore trop matérialiste pour votre service. À la place, seulement, mettez : *anima*, car ce que je traite, moi, c'est l'âme !

— Docteur, se récria la marquise, ce que vous faites tous les jours, mais c'est donc tout simplement de la médecine chrétienne ?

— Précisément, marquise. J'ai remué la poussière de bien des bibliothèques, j'ai jeté dans le creuset scientifique des myriades de volumes, et, de tout cet amas de matières hérétiques, il n'est resté dans le fond qu'une seule parcelle d'or... et des cendres de toutes ces feuilles imprimées ou manuscrites, il n'est ressorti pour moi qu'un seul petit volume : l'Évangile, qu'une seule phrase...

— Aimez-vous les uns les autres ! — Oui, mesdames et messieurs, tout est là. Pour être guéris vous-mêmes, commencez par en guérir d'autres. Si l'ignorance, la misère et l'envie sont les grandes infirmités d'en bas, trop souvent on rencontre en haut le dédain, l'oisiveté et l'égoïsme. Voilà les principales

maladies humaines. Aimez-vous les uns les autres, voici la panacée universelle !

— Ce n'est point un système, répliquèrent ensemble toutes les voix ; docteur Muller, c'est un sermon.

— Et, ajoutèrent quelques-uns, tout en applaudissant à l'excellence de ces principes fraternels, nous ne saurions croire qu'ils soient aussi omnipotents que cela... en pilules ?

— C'est l'exacte vérité, cependant, insista le vieillard avec une douce gravité. Je pourrais, au besoin, le prouver par plus d'un exemple.

— Silence ! interrompit vivement la maîtresse de la maison. Le docteur va nous conter une histoire.

— Eh !... pourquoi pas, marquise ?

— Celle de madame de C..., aujourd'hui la plus fraîche, la plus alerte, la plus heureuse de toutes les femmes, et qui va partout répétant qu'il y a de cela quelque quinze années, déjà presque morte à la vie, vous l'avez pour ainsi dire ressuscitée, ni plus ni moins que la fille de Lazare !

— Je ne saurais choisir une plus convaincante preuve ; et... ma foi, puisque vous le permettez...

— Je fais plus, je vous en prie.

Tous les sièges aussitôt se groupèrent autour du docteur, toutes les voix se turent, toutes les oreilles écoutèrent.

COURCELLE SENEUIL.

QUESTION ÉCONOMIQUE

(2^e article.)

On lit dans le Commerce :

Les dernières séances de la réunion libre-échangiste ont présenté un assez vif intérêt.

M. Bonnet, le 5 janvier, a présenté des observations sur le tableau distribué par le ministère des finances relativement au commerce extérieur. Ce document avait été conçu en vue de prouver que les traités de commerce avaient accru le chiffre des importations et fait baisser celui des exportations. Le but n'a pas été atteint. En effet, les traités n'ont eu aucune influence sur nos relations avec les États-Unis, non plus qu'avec la Plata, le Chili ; puisqu'il n'a jamais été conclu de convention de ce genre avec des pays là.

Du reste, aucun principe ne permet de tenir l'augmentation des importations comme un symptôme de décadence et d'infériorité. Le dernier budget anglais constate un excédent des importations sur les exportations. Les Anglais, gens de bon sens et pratiques, loin de s'affliger d'un tel fait, s'en réjouissent.

Du reste, la diminution des exportations françaises porte précisément sur le commerce que nous faisons avec les pays qui n'ont point de traités avec nous, comme les États-Unis ; c'est à la guerre de la sécession que nous devons l'absence

de toute augmentation sur nos exportations de vins, soieries, confections, etc.

L'augmentation des importations provient également des traités avec lesquels nous ne sommes pas liés. Cette augmentation est un fait des plus heureux, qui, qu'on le dise ou non, nous a fait plus riches, qu'elle ne le paraît. Elle porte sur les matières premières indispensables au travail national pour l'aliment, notamment sur la laine, dont une partie est revendue à l'étranger transformée et dont le restant est consommé en France même. Or, plus un pays est riche, plus la consommation intérieure augmente ; l'importation n'est donc pas synonyme de la décadence.

À la séance du 15, ont assisté les délégués des industries du Rhône, de la Loire, du Pas-de-Calais et des syndicats de Paris.

M. Rousseau croit que l'impôt des matières premières sera un épouvantail dont les ennemis du gouvernement feront usage, le faisant miroiter comme une arme mise en avant et exécutée par un certain nombre d'intérêts privés. Du reste, cette accusation, ajoutons-nous, est de tout point fondée. M. Pouyer-Quertier est de Rouen ; M. Thiers est d'Anjou. Leurs co-intéressés les circonviennent au détriment du pays.

M. Carliand, délégué de Paris, observe que, pour le nouvel impôt, 60 à 100 millions de primes à l'agriculture française, c'est dépeupler une classe pour enrichir l'autre ; et malgré cela, l'État ne touchera point les 15 millions qu'il attend des droits sur les textiles. La France possède, en temps normal, six mois d'approvisionnement de matières premières textiles. L'exportation et la consommation intérieure épuisent chacune d'environ un milliard. Le drawback fera l'effet d'une prime à la sortie. On exportera, en vue d'enrichir le montant, des produits actuellement fabriqués ou en cours de fabrication, dont la matière première n'aura rien absorbé à l'entrée. Cette exportation ne sera pas inférieure à 7 ou 800 millions pour les six premiers mois ; à 11 pour cent en moyenne, cela entraînera pour l'État un déboursement immédiat de 80 à 90 millions, alors qu'il ne touchera que peu de chose à l'entrée, puisque les approvisionnements des industries auront été effectués à l'avance.

L'article 4 de la loi présentée par le gouvernement suspend le drawback pendant les quatre premiers mois de son application. Cette clause fera suspendre l'exportation. Plus de traités sur l'étranger, et, par ricochet, élévation du change. On recevra des produits sans rien donner en échange.

L'exportation est la source la plus féconde de la richesse française. Roubaix en est la preuve. Son industrie semblait compromise par le traité de 1860 ; elle a beaucoup souffert de la guerre d'Amérique, qui la priva de matière première et d'un débouché important. Elle n'a cependant cessé de se développer, de grandir et d'augmenter en population. Elle s'est considérablement enrichie, car les produits de l'octroi ont doublé.

M. Carliand observe que, pour six mois, l'écoulement des produits textiles par le drawback qu'on a déboursés, est d'un milliard en tout. Ce chiffre diminue par la lourdeur des charges et l'augmentation de prix due à l'impôt des matières premières.

Les maisons de gros et de demi-gros achètent peu à la fois, afin d'étudier auparavant les effets de la nouvelle législation fiscale. Les manufacturiers versent leur capital diminué par la consignation de fonds nécessaire par le drawback, et leur crédit sera limité par la nécessité de donner des signatures de garantie.

En résumé, le Trésor paiera beaucoup et touchera peu. M. Bardou indique l'accroissement des exportations agricoles depuis le traité de 1860. Elles dépassent de beaucoup maintenant les importations, qui leur étaient auparavant fort supérieures. Ce fait a coïncidé avec le grand développement imprimé à l'agriculture par les chemins de fer.

M. de Dampierre ajoute que le commerce avec l'Angleterre a pris une extension prodigieuse à notre avantage.

M. Sévère complète ces observations en signalant ce fait que, pour l'Angleterre, les importations de 1871 dépassent les exportations d'un milliard et demi.

Deux peuples qui échangent gagnent l'un et l'autre d'autant plus que ces relations sont plus multipliées. Il n'en est pas ainsi lorsque l'un n'a pas su acquiescer envers le second que la monnaie

MM. Flotard et de Meaux croient qu'il faut se rallier au projet Decazes. L'âme de ce projet, c'est l'impôt proportionnel établi sur les quittances. Ce point est important à faire ressortir pour gagner l'assentiment de la Chambre. On donnera au gouvernement ses 160 millions ; mais il faut prouver qu'on peut y arriver par d'autres moyens que ceux mis en avant par le ministre des finances.

M. Levallois, délégué de Paris, appuie l'impôt sur le revenu. M. Max Richard considère l'établissement de l'impôt proportionnel sur les quittances comme étant chose facile. Il en existe un analogue pour les effets de commerce, resté longtemps sans application

dais dont l'immense fortune et la patriarcale bonhomie sont devenues de notoriété universelle.

Marié par pure transaction commerciale et presque aussitôt resté veuf, Van-Oven, dans toute sa longue carrière, n'avait eu qu'une seule joie, qu'une seule poésie, qu'un seul amour...

— Sa fille !

N'imaginant l'idéal de la félicité parfaite nulle autre part ailleurs que dans la possession des richesses, le bonhomme s'était tué le corps et l'âme afin qu'Edith devint la plus riche héritière de l'Europe.

Ce rêve une fois réalisé, Van-Oven pensa naïvement qu'elle allait être la plus heureuse de toutes les jeunes filles... N'avait-elle pas des millions !

Jugez donc de l'étonnement, du désespoir de ce pauvre père... si riche !

Voilà que tout à coup, au lendemain même de je ne sais plus quelle triomphante opération qui tirerait encore les trésors paternels, voilà qu'Edith devient triste, languissante... malade !

On convoque la faculté tout entière à l'hôtel du Crésus hollandais. Les discours scientifiques s'y croisent avec les courtoisies *ejusdem farinae*. Cent disgracieuses questions fatiguent inutilement la jeune mourante, et finalement, unanimement, le mal est déclaré incompréhensible, hiéroglyphique, incurable.

Alors seulement on eut recours à moi.

Bien que jouissant déjà d'une certaine réputation, je n'étais encore considéré que comme un médecin fantaisiste, à la porte duquel on ne venait jamais frapper qu'en désespoir de cause.

Je n'en étais néanmoins que plus empressé ; j'accourus aussitôt.

(A suivre.)

FRUITERON DU JOURNAL DE LYON
DU 6 FÉVRIER 1872.

UNE CONSULTATION

I.

Ce soir-là, nous étions réunis en petit comité chez la marquise.

Pauvre marquise ! elle était, ou plutôt elle croyait être malade ; car, en bonne conscience, il n'y paraissait pas du tout. Saut une certaine pâleur qui la rendait plus intéressante encore, jamais elle ne nous avait semblé plus jolie, jamais ses lèvres n'avaient été plus roses, jamais plus irrésistibles ses grands yeux noirs.

Quant au moral : veuve, vingt-cinq ans, cent mille livres de rente. Et elle voulait qu'on la plaigât ! Pauvre marquise !

Après tout, peut-être l'excès du bonheur touche-t-il à la souffrance ? Peut-être le pire de tous les maux se nomme-t-il l'ennui ?

Quoi qu'il en soit, tous les médecins avaient été consultés vainement. Restait la ressource suprême, le docteur Muller. Mais ne le voit pas qui veut, ce vieil excentrique. En dépit d'une lettre fort pressante, il n'avait pas encore paru.

La marquise était donc littéralement dés-

Aujourd'hui tous ces effets se font sur papier timbré, et la loi est fort aisément mise à exécution. M. Caubard considère qu'il faut admettre l'impôt le moins gênant pour le commerce et, en même temps, le plus facile à percevoir. Il appelle, lui aussi, le timbre proportionnel sur les quinquantes; mais, comme il ne saurait y avoir de double impôt, on doit en exempter les acquies de réception des effets, puisque ceux-ci sont déjà timbrés. Le timbre doit être payé par celui qui signe.

Le vendeur aura toujours intérêt à mettre le timbre; il n'en est pas de même de l'acheteur. Ce droit grèvera peu le détaillant et figurera parmi les frais généraux.

M. Dauphont, maire de Reims, fait remarquer que les tarifs de M. Pouyer-Quertier sont mal établis. La laine brute paierait 60 francs d'entrée par 100 kilos. Elle subit un déchet à la suite des diverses préparations qu'on lui fait subir. Eh bien ! à la sortie, on ne rendrait que 67 fr. ; or, pour établir l'équivalence, on devrait rendre plus à la sortie qu'on n'aurait perçu à l'entrée.

M. Jouin ayant demandé si les droits proposés seraient des droits compensateurs ou protecteurs pour l'agriculture, M. Sévère a répondu que ce ne seraient pas des droits compensateurs, puisque le remboursement du drawback ne se ferait point sur le pied de l'égalité, et laisserait en dehors 1/3 ou 1/4 de l'impôt payé à l'importation.

LE RACHAT DE LA FRANCE

Le même correspondant qui proposait déjà le 13 janvier dans nos colonnes, avant même l'initiative prise par le *Moniteur*, l'ouverture d'une vaste souscription nationale, dans le but de payer en partie la contribution de guerre due à la Prusse, nous adresse la nouvelle et très intéressante lettre qui suit :

Monsieur le rédacteur,

Vous avez bien voulu accueillir la lettre que je vous ai adressée le 13 janvier dernier sur le rachat de la France, et patronner cette œuvre si grande, qui a pris naissance au sein de ces populations alsaciennes et lorraines qui n'ont jamais cessé de nous donner l'exemple du plus pur patriotisme, du plus admirable dévouement.

Depuis, cette idée, qui existait à l'état de germe dans tous les esprits, a pris un développement considérable; la presse s'en est emparée, et l'opinion publique dépassant d'un bond le but, comme elle arrive trop souvent dans notre malheureux pays, s'est prise à rêver la libération complète du territoire occupé par les armées allemandes, soit au moyen d'une souscription, soit au moyen d'un emprunt national.

Ce ne sont pas les projets qui manquent actuellement; ce qui manque c'est une organisation pour régler ce grand mouvement.

Et d'abord, est-il permis d'espérer qu'on puisse trouver la somme nécessaire, soit au moyen d'un emprunt national, soit au moyen d'une souscription? Je ne le pense pas, et ceux qui en parlent avec tant de facilité ne se rendent pas compte de ce que c'est que trois milliards.

Mais je vais plus loin, et je dis que fussions nous même assurés de trouver ces trois milliards à l'aide de sacrifices que s'imposeraient tous les Français, il ne serait ni sage ni politique de faire sortir du pays des capitaux qui sont indispensables à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, pour relever la France, pour lui permettre de payer, sans en être épuisée, la dette écrasante qu'elle a contractée.

Non ! ce n'est pas par un effort d'un jour, quelque humble qu'il soit, que nous pourrions restaurer tant de ruines. Il faut un labeur incessant, une volonté que rien ne décourage.

C'est ce qu'avaient bien compris ces nobles femmes de Haguenau, lorsqu'elles ont conçu le projet d'une souscription à cinq centimes par jour.

Là est la vérité; là est le devoir de chaque heure qu'il ne sera permis à aucun de nous d'oublier; là est peut-être le germe d'un apaisement dans nos discordes civiles, si profondes, si regrettables.

Lorsque chacun de nous apportera son obole pour la délivrance de la patrie, il apprendra à se souvenir de cette mère éplorée, qui gémit de voir ses enfants prêts à s'entre-déchirer à chaque instant; et nous oublierons peut-être alors qu'il y a des légitimistes, des orléanistes, des bonapartistes, des communistes, pour nous rappeler qu'il ne devrait y avoir à cette heure, où des Français unis dans une seule et même pensée : celle de sauver leur pays.

Voilà pourquoi je vous demande de plaider une fois encore la cause de la souscription à cinq centimes par jour. Elle peut produire cinquante millions par an pendant plusieurs années, et, à côté d'elle, la souscription nationale, telle que la comprend le *Moniteur universel*, telle que la soutient le comité de Nancy, doit donner plusieurs centaines de millions.

Tel doit être l'effort de l'initiative privée; là se borne la mesure sage à laquelle elle doit s'arrêter.

Ces deux sommes réunies, et formant l'ensemble du superflu du pays, permettront au gouvernement de rejeter ces projets d'emprunt à prime, ou d'emprunt national sans intérêt qui sont mis en avant dans ce moment; projets dont le premier ne serait qu'une cause d'immoralité de plus ajoutée à toutes celles que nous avons déjà à combattre; dont le second serait d'une réalisation impossible, puisqu'il demanderait à la nation seule les ressources que nous avons tant d'intérêt à aller chercher chez nos voisins.

Port de cet appui, le gouvernement pourrait s'adresser aux capitaux étrangers, et il est hors de doute qu'il les trouverait à sa disposition dans de bonnes conditions, les seules qu'une grande nation puisse accepter.

Maintenant, comme vous le répérez si bien depuis quelques jours, il faut un comité central pour coordonner toutes les bonnes volontés, et il faut surtout, je me permettrai d'ajouter, que ce comité central ait une autorité morale assez grande pour inspirer la confiance la plus absolue à ceux qu'il effraye la crainte du désordre, qui pourraient se glisser dans une semblable entreprise.

Je résumerai donc avec vous :

1. L'œuvre à l'œuvre sans retard !

2. Que la seconde ville de France ne se laisse pas devancer plus longtemps dans cet élan de générosité qui entraîne la nation ! Qu'elle organise un comité capable de la représenter dignement et de faire entendre sa voix dans ce sublime effort qui doit sauver le pays !

Agrez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. G.

Mgr l'archevêque de Paris vient d'adresser au clergé de son diocèse l'important appel qu'on va lire :

Paris, le 31 janvier 1871.

Monsieur le curé,

Vous avez sans doute connaissance d'un projet de souscription nationale pour la libération du territoire français occupé par les Prussiens.

Le clergé qui, à toutes les époques de notre histoire, s'est montré animé des sentiments les plus patriotiques, et qui, dans nos derniers malheurs, a donné des preuves éclatantes, ne saurait demeurer

indifférent à une si noble entreprise. Il doit s'y associer de tout son pouvoir et pour cela il n'a qu'à suivre ses propres traditions et les mouvements de son cœur.

Aussi je ne viens pas, monsieur le curé, faire appel à votre générosité personnelle qui ne saurait faire défaut, mais vous invite à user de toute votre influence pour seconder et favoriser auprès des fidèles l'élan qui déjà se manifeste dans la nation et particulièrement dans la ville de Paris, pour exécuter le grand dessein dont il s'agit.

J'espère que par votre exemple et par vos conseils non-seulement le riche ouvrira son trésor, mais que les conditions les plus modestes et les plus humbles seront encouragées à s'imposer des sacrifices. Ces sacrifices, inspirés par des motifs religieux, peuvent être encore un moyen de réparer et d'expier devant Dieu les défaillances morales qui ont attiré nos désastres.

Vous savez que diverses formes ont été proposées pour obtenir le résultat si ardemment désiré. Nous ne pouvons pas tarder à connaître les moyens d'exécution qui seront préférés.

Il importe, avant tout d'éviter que, par une concurrence irrégulière, les divers projets ne se nuisent les uns aux autres.

Lorsqu'on se sera entendu sur la meilleure manière de réaliser l'œuvre de notre rangon, il faudra que le clergé se montre au premier rang pour concourir au succès de ce grand mouvement national.

Vous aurez soin toutefois, en ce qui concerne les collectes qui pourraient être demandées dans les églises, d'éviter tout ce qui assimilerait l'assemblée des fidèles à des réunions profanes et qui serait contraire à la dignité et à la sainteté de la maison de Dieu.

Je vous renouvelle, monsieur le curé, l'assurance de mon sincère et affectueux dévouement.

J. HIPPOLYTE,

Archevêque de Paris.

M. Clément Laurier, à la séance de samedi de l'Assemblée nationale, a présenté une nouvelle combinaison pour la libération du territoire, en forme de projet de loi.

Ce projet de loi était accompagné d'un exposé des motifs très-détaillé qui a fait une vive impression sur l'Assemblée.

Voici les deux articles du projet :

Art. 1^{er}. — A dater de la promulgation de la présente loi, le gouvernement exercera son droit de rachat sur les chemins de fer, conformément aux articles 36 et 37 du cahier des charges des concessions.

Art. 2. — Les chemins de fer rachetés et à racheter par l'Etat seront donnés en hypothèque, avec affectation spéciale et privilège à l'emprunt de 3 milliards de francs qui sera émis pour la libération du territoire.

Une réunion de notables parisiens a été tenue hier au Grand-Hôtel à Paris pour s'entendre sur l'organisation de la souscription nationale.

Un assez grand nombre des invités manquaient par suite d'un mal-entendu et aucune résolution définitive n'a été prise, mais une nouvelle réunion aura lieu prochainement.

Le Temps croit savoir que le système de Nancy a toutes chances d'être adopté par l'Assemblée.

Le préfet de la Seine, M. Léon Say, vient d'envoyer une circulaire aux maires de Paris pour les engager à recevoir et à transmettre au Trésor les sommes qu'on voudrait remettre pour la souscription nationale.

Le *Dagbladet*, journal de Copenhague, publie un article où il recommande la souscription aux Français établis en Danemark et aux Danois eux-mêmes. Il engage ses compatriotes à former des comités locaux pour recueillir les dons.

M. A. Serre, vénérable de la loge St-Pierre des Vrais-Experts de Paris, adresse dans une lettre au *Moniteur* un appel à la maçonnerie française pour concourir à l'œuvre de la libération du territoire.

Nous recevons d'un autre côté, de M. Noël, une lettre dont nous extrayons le passage suivant :

Lyon, le 4 février 1871.

Nous apprenons que les commissaires attachés au contrôle administratif du chemin de fer du réseau de Paris-Lyon-Méditerranée, viennent de prendre l'engagement de laisser, pour l'œuvre de la libération du territoire, chaque mois, une journée de leurs appointements. La somme serait prélevée sur leurs mandats nominatifs et retenu par les trésoriers-payeurs généraux ou receivers des finances, au profit du Trésor, jusqu'à parfait acquittement de la rançon imposée par l'Allemagne.

Les instituteurs publics de l'arrondissement de Sceaux, voulant s'associer à l'œuvre des Femmes de France pour la délivrance de la patrie, viennent de se constituer en un comité qui fonctionne dès aujourd'hui. Une réunion des délégués aura lieu jeudi prochain à Paris, chez M. l'inspecteur primaire de l'arrondissement.

Les employés de la Bibliothèque de la ville de Marseille viennent de renoncer à 1 0/0 de leur traitement en faveur de la souscription.

Un industriel anglais, habitant les environs de Tourcoing (Nord), vient de souscrire pour cent mille francs.

A Arras, un comité vient de se former sous le patronage de M^{me} la comtesse de Rambuteau; déjà plusieurs ateliers de cette ville ont abandonné pour l'œuvre une partie de leurs salaires.

Au Mans, un comité s'est formé et les souscriptions abondent.

A Valenciennes, des quêtes sont faites à domicile par les notables.

A Marseille, les employés de la caisse d'épargne abandonnent 1 0/0 de leur traitement jusqu'à la complète libération du territoire.

A Bordeaux, le conseil municipal a pris la résolution suivante :

Sur la proposition de M. Nadaud, qui présidait la séance, le conseil, après discussion sur l'importance de la somme, a décidé, à l'unanimité, l'ouverture d'une souscription en faveur de la libération du sol national, et s'est inscrit pour une somme de 100,000 fr.

Les jeunes filles de la ville font des ouvrages qu'elles vont mettre en loterie au profit de l'œuvre.

COURRIER DE PARIS

Paris, 4 février.

Paris a été tour à tour Rome et Ninive, et il deviendra peut-être Sparté. En attendant, il est toujours Athènes, c'est-à-dire que tous les événements de la politique y disparaissent devant ceux de la vogue et de l'art.

On parle bien ces jours-ci du comte de Chambord et de son manifeste, des votes récents de la Chambre et de la démission, moins probable maintenant, de M. Casimir Périer. Tout cela ne vaut pas le célèbre *Rabagas*, dernier-né de M. Victorien Sardou.

J'aime à croire que le père se porte bien; mais il n'est pas encore possible d'en dire autant de l'enfant. Je ne veux pas rentrer dans l'appréciation de cette pièce, que mon collaborateur a dû vous débiter par le menu, en deux lettres consécutives. Je veux seulement attirer votre attention sur l'accueil qu'elle

rencontre dans la presse au point de vue de la politique. Elle a beau contenir de jolies choses et, qui plus est, des choses vraies, on ne pardonne pas à l'auteur l'opportunité de cette production, l'exagération et le mauvais goût de certaines parties, l'imprudence de certaines situations. Nous sommes trop près d'un sujet de comédie, et ce n'est pas même des adversaires nous le type le plus dégradé. En outre, à faire durer une pareille peinture pendant cinq actes, on s'expose à fatiguer le public, quelques bonnes dispositions que le commencement de la pièce, réellement spirituelle, ait pu lui inspirer.

On a, en général, senti cela, et *Rabagas* n'est soutenu que par les manœuvres du bon ordre et par ceux de l'Ordre (grand O), journal de M. Clément Duvernois, encouragé par Sa Majesté l'Empereur; en un mot, par les journaux des légitimistes enragés, tels que l'*Union* et par ceux du bonapartisme. Mais que dira le public, le vrai public? Sera-t-il insensible aux moqueries et aux réalités istiles qui courent à travers la pièce? Il faut attendre. Le vrai public n'est pas encore venu; car la salle a été presque entièrement donnée jusqu'à présent, afin de lancer le succès. On a fait 800 francs, pas plus, hier et avant-hier, et ce soir, on interrompra la série des représentations pour éviter, je pense, le public du dimanche, au moins à la sortie. Les sergents de ville sont nombreux aux alentours de la salle, et le boulevard fort animé vers minuit. Mais cette position expectante ne saurait durer, et, dans dix jours, la pièce vogueira décidément à pleines voiles ou sera tombée.

M. Dupuy de Lôme a fait une tentative de voyage en ballon qu'il assure, à qui veut l'entendre, avoir donné de bons résultats, mais dont les savants ne parlent cependant pas avec beaucoup de faveur. Il ne s'agit, du reste, ni plus ni moins que de la direction des ballons, dont on cherche le moyen depuis si longtemps sans le trouver. Je me rappelle avoir entendu Nadar conférer là-dessus dans votre ville, au palais Saint-Pierre. Sa grande théorie du *lancé* nous l'air reposait sur ce fait qu'on lance mieux une éponge pleine d'eau qu'une éponge livrée à sa légèreté naturelle. Ce raisonnement me semble aussi un peu léger. En tout cas, si cette théorie s'applique à l'intelligence, je ne suis plus surpris qu'il soit si facile de conduire des Allemands dans des Français.

J'ai passé dernièrement une soirée dans une maison très-légitimiste. Mes relations personnelles dans ce milieu sont assez nombreuses, et je ne pense pas que vous le trouviez mauvais au point de vue de ma correspondance. La politique comporte une période d'instruction comme une période d'action, et ce n'est pas s'instruire que de graviter éternellement dans le milieu de ses propres opinions. Il faut aussi connaître celles des autres.

Le manifeste du comte de Chambord est toujours l'objet de grands regrets parmi ses partisans. On oppose à cette inflexibilité, très-jolies sans doute, mais peu habiles, les concessions faites en d'autres temps par d'autres souverains légitimes. Henri IV n'a-t-il pas subi des compromis? Et, plus récemment, Louis XVIII n'a-t-il pas accepté pour ministre le régicide Fouché? Mais ajoutez-tout, le comte de Provence avait un sceptique pour qui l'honnêteté n'était pas toujours la première chose du monde.

Un légitimiste de Toulouse, que se trouvait là, a paru déplorer qu'on ne se fût pas entendu avec M. Thiers.

Que demandait M. Thiers? D'avoir de l'influence, d'être à la tête de tout. En le lui promettant, on l'aurait rallié.

Cela est d'autant plus probable, a répliqué une autre personne, que la légitimité a été dans les convictions de M. Thiers et qu'il me l'a toujours déclaré plusieurs reprises. Je le lui rappellerais si j'avais l'honneur de le voir. C'est son antagonisme avec M. Guizot qui l'a jeté dans les bras de la révolution, et, depuis un an, la conduite du comte de Chambord et de son parti n'a fait que l'y confirmer, par leur manque d'égards et même par la violence de leurs attaques.

Je doute, pour moi, que l'influence de M. Thiers et toutes les concessions du comte de Chambord eussent produit le miracle de rendre la France légitimiste. Les gens qui en raisonnent dans leur petit coin, ne voient que leur opinion. Ils n'entendent rien, par exemple, à l'instruction obligatoire, et, d'autre part, veulent maintenir l'Eglise comme une institution officielle, au service de laquelle ils mettraient toutes les forces de la nouvelle monarchie. Ils souffrent, il est vrai, qu'on ne soit pas de leur avis, mais à la condition que ce sera leur avis, à eux, qui sera toujours prépondérant.

Un d'eux me presse parfois d'aller voir le prétendant, ne fût-ce que pour le juger. A quel bon? Je crois à toutes les qualités personnelles, mais je ne le conviendrais pas; et pourquoi me ferait-il changer d'idées, moi qui n'ai ni peuple à sauver, ni couronne à conquérir?

Mais c'est en province qu'il faut voir cet esprit de caste dans tout son éclat. J'ai bien ri l'autre jour en voyant un gentilhomme nouvellement débarqué sur le boulevard, demander à la mère d'une dame récemment accouchée, comment se portait le vicomte. Le vicomte était le montard venu au monde l'avant-veille.

Cela ne rappelle-t-il pas la boutade de Paul-Louis Courier : « Madame, femme de M. le maire, est accouchée d'un gentilhomme au son des cloches de la paroisse! »

Ces provinciaux à idées surannées ne sont pas mauvais au fond, mais ils manquent de tact et de contact avec le monde moderne, et beaucoup d'entre eux auraient besoin, comme la comtesse d'Escarbagnas de faire le voyage de Paris.

La nécessité de l'éducation parisienne est encore un des maux de notre pays. On se plaint que l'absence de l'Assemblée ait créé une sorte de divorce entre les départements et la capitale. On s'aperçoit de cela parce que c'est un fait tangible, et l'on ne songe pas que le divorce moral, accompli depuis longtemps, est autrement grave. On n'a, dans une petite ville, que des idées étroites, parce qu'on ne voit que les siennes, parce qu'on regarde tout individu d'une opinion opposée comme un ennemi, ou plutôt qu'on ne le regarde pas.

Dès lors, comment s'éclairer? Et comment la presse elle-même peut-elle produire quelque bien, obligée qu'elle est d'osciller entre des partis extrêmes et intraitables? Encore une fois, la France est peut-être le seul pays qui soit dans ces conditions. Nulle part on ne connaît, comme chez nous, ce mot « la province », qui semble qualifier une autre France.

Quelques personnes de la colonie internationale nient que le frère du roi de Bavière ait totalement perdu la tête. Mais il n'en vaudrait guère mieux, et si l'élève de Wagner mourait, la Prusse ne ferait qu'une bouchée de son héritage.

On m'a annoncé ce matin un duel probable entre deux députés à la suite de la discussion du retour à Paris. Votre correspondant de

Versailles vous édifiera sur l'authenticité de ce bruit.

On cherche à garder M. Casimir Périer, en lui observant qu'il n'a pas posé la question de cabinet à la tribune.

Mais, répond-il, je l'ai posée dans les couloirs.

Les amis du ministère disent qu'il n'a pas voulu avoir l'air de singer M. Thiers en menaçant la Chambre.

TABLETTES VERSAILLAISES

L'idée du jour est le projet d'emprunt de M. Laurier, et l'émotion du jour est la démission, non encore officielle, et peut-être même à l'heure où je vous écris, non irrévocable encore, de M. Périer.

La démission de M. le ministre de l'intérieur est généralement aussi admirée que regrettable. Une admiration mêlée de surprise, il faut bien le dire, car l'attitude de M. Périer à la tribune, dans la discussion au sujet du retour à Paris n'avait laissé pressentir que bien vaguement l'éventualité d'une résolution aussi grave. M. Périer n'avait pris, en effet, la parole qu'après avoir été mis en demeure de le faire par l'invitation pressante de M. Brisson, et en se déclarant personnellement, mais sans grande espérance de succès, pour la prise en considération; au lieu de soutenir l'ajournement qui était la seule solution pratique et pouvant réussir, il avait paru plus soucieux de dégager sa responsabilité que de prendre sa part de l'échec subi par les auteurs et les partisans de la proposition du retour.

Si M. le ministre de l'intérieur s'était décidé (ou s'était cru autorisé) à soutenir l'ajournement, nul doute qu'il n'eût obtenu gain de cause. Je vous disais hier, et le correspondant du *Journal des Débats* émet ce matin une appréciation identique, qu'il ne fallait point évaluer à moins de cent le nombre des voix enlevées à la majorité par l'intervention de M. le ministre. Si M. Casimir Périer a pu rallier cent voix à la prise en considération (et il n'en eût fallu que 31 de plus pour remporter la victoire et décider le retour à Paris), n'en eût-il pas facilement rallié cent quarante et plus encore à une simple proposition d'ajournement. Peut-être M. Casimir Périer n'a-t-il point eu conscience de sa force. Peut-être était-il enchaîné par des convenances supérieures qui ne lui ont point permis de suivre son inspiration personnelle et d'engager sérieusement et de front la bataille. Peut-être enfin était-il las et disposé à se donner le change à lui-même en substituant un échec qu'il eût été en son pouvoir de conjurer.

Et maintenant, qui remplacera M. Périer, si M. Périer est remplacé? Sera-ce M. Victor Lefranc, un honnête homme, un peu candide, remplacé lui-même au ministère du commerce où il se trouve parfois mal à l'aise (et lui-même l'avoue avec une ingénuité pleine de bonne grâce) par M. Ricard ou par M. Ancel. On avait nommé aussi MM. Saint-Marc Girardin, Daru, M. Picard à la nouvelle des trois dernières candidatures a rencontré sur son chemin bien des incrédules. Faut-il croire davantage à M. Ancel, du Havre, rapporteur de la loi sur la marine marchande? Pour M. Ricard, député peu connu du public, car il n'est point monté encore, que je sache, à la tribune, c'est un homme d'une grande valeur, sympathique, parlant bien et avec verve, et qui s'est acquis dans les discussions des bureaux et dans les réunions extra-parlementaires du centre gauche une situation tout à fait honorable.

Le projet d'emprunt de M. Laurier, emprunt de trois milliards, est basé sur le rachat par l'Etat des chemins de fer, lesquels seraient donnés en hypothèque avec affectation spéciale et privilège aux souscripteurs. La lecture de l'exposé a été écoutée par l'Assemblée dans un religieux silence. La nouveauté de l'idée a plu et a déconcerté tout ensemble. La lucidité de l'exposition a séduit tous les auditeurs, mais ne les a point tous également convaincus.

Après la lecture, nous avons entendu plusieurs fois ces mots dans la bouche de députés amis de M. Laurier : C'est une illusion, c'est un leurre, et les objections d'aller leur train. Mais quel est le projet qui ne soulève point d'objections? Celui de M. de Soubeyran ne vient-il pas se heurter à l'obstacle de la proscription des emprunts à lots par trois des grands marchés monétaires de l'Europe, — Londres, Berlin, Francfort.

Ce projet de M. Laurier reflète la manière de son auteur. Il est ingénieux, plaisant; il a de l'esprit, ce projet financier ! Il y a surtout là-dessus la machinette de l'amortissement, à raison de 18 millions de francs par an, ce qui est le total de l'économie annuelle due à la supériorité du crédit hypothécaire sur le crédit chirographaire, qui est une merveille. Un emprunt se restituait en quelque sorte tout seul et possédait en lui-même l'instrument de sa réduction successive, n'est-ce pas bien là, pour parler comme les géomètres, une solution tout à fait élégante?

Joignez-y que l'Etat, au bout de quarante-six années, non-seulement aurait amorti l'emprunt des trois milliards, mais aurait en sa possession, cette fois purgée de toute hypothèque, les chemins de fer.

Il est vrai que l'expropriation des actionnaires et obligataires coûtera gros, si ingénieux que soit le mécanisme. Mais c'est là le revers du projet, et pour aujourd'hui je ne veux point retourner la médaille.

Les signataires du projet, parmi lesquels Gambetta, sont pour la plupart des membres de l'extrême gauche. Un honorable du centre gauche, M. Target, s'est bravement et très-honorablement égaré parmi eux.

L'Assemblée a été très-émue en voyant apparaître cette proposition inattendue, sortie tout à coup des écuries mystérieuses de la rue de la Sourdière. Si jeune et déjà si hardi! M. Pouyer-Quertier paraissait tout déconcerté; recevoir en plein une proposition de ce genre, sans être averti ! En vérité, messieurs...

M. Laurier n'a pu obtenir l'urgence, ni le renvoi direct à la commission du budget. La proposition est renvoyée simplement à la commission d'initiative parlementaire.

La proposition Princeteau relative à l'interdiction de toutes fonctions publiques salariées aux membres de l'Assemblée nationale est venue aujourd'hui en deuxième délibération.

Un article additionnel, signé des noms de MM. de Larochejaquelein, de Quinsonas, etc., déclarant que les députés ne pourront être promus ni nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur, a été adopté. 66 seulement ont voté contre. Une réserve a été faite pour les décorations « pour faits de guerre ».

Voilà qui s'est fait.

Quant à l'interdiction de toute fonction administrative, comme par exemple celle de

sous-secrétaire d'Etat, c'est une mesure mesquine et qui s'inspire d'un bien petit esprit. Pourquoi refuser au gouvernement le droit de faire appel aux aptitudes qui se révèlent au sein de l'Assemblée.

H. A.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

Voici les renseignements que nous donne la correspondance Havas sur la dernière séance de la commission relative aux tarifs proposés en matière de douane :

La commission a entendu les ministres des finances et du commerce. Le gouvernement a admis le système de l'admission temporaire pour toutes les matières ayant des similaires en France.

En conséquence, les soies, les lins, etc., n'auront plus leurs intérêts réglés par le moyen des drawback; le coton, au contraire, y restera soumis.

L'admission temporaire sera appliquée aux croquis des acquits à caution qui pourront se négocier; ils seront libérés au moyen de l'équivalent et non de l'identique.

La commission relative aux biens de la famille d'Orléans a résolu aujourd'hui la première question qui était en discussion.

Elle a admis que les biens confisqués, en vertu du décret du 22 janvier 1852, fussent partie du domaine privé et n'avaient rien de commun avec les biens apanagés.

NOUVELLES ET BRUITS

M. Thiers ne se montre pas hostile, dit-on, au projet présenté par les viles d'eau de rétablir les jeux publics, en vue de procurer au Trésor des ressources considérables; mais M. Grévy, dit-on, y est très-défavorable.

La ville de Paris va réclamer à l'Etat les 210 millions qu'elle a dû payer à l'occasion de la conclusion de l'armistice. A l'appui de sa réclamation, la ville invoque ce motif que l'armistice n'a pas été fait spécialement au profit de Paris, mais bien dans l'intérêt de la France tout entière.

Sur ces 210 millions, 60 seraient consacrés à indemniser les personnes dont les propriétés ont été détruites ou endommagées gravement par suite de la guerre.

On lit dans la France :

« Le ministère de la guerre est, dit-on, en possession de l'état complet des pertes subies par l'armée française pendant la dernière campagne. Il donnerait les résultats suivants :

« On compte en France près de soixante-quatre mille hommes morts sur le champ de bataille ou à la suite de leurs blessures.

« En Allemagne, quinze mille deux de nos soldats ont succombé glorieusement.

« Il reste, enfin, en Suisse, seize ou dix-sept cents malades ou blessés.

« Ce serait donc un douze-cent total de près de quatre-vingt-douze mille hommes que la patrie a perdus dans cette fatale campagne ».

Les nouvelles coupures de 5 francs émises par la Banque de France ont commencé depuis deux jours à circuler à Paris.

Elles sont à peu près de la même dimension que celles du Comptoir d'escompte, mais l'exécution en est beaucoup plus soignée.

Elles sont imprimées en bleu; les mots cinq francs sont seuls tirés en noir, et ressortent vigoureusement sur l'ensemble du billet.

M. de Vogüé a accepté l'ambassade de Constantinople.

On annonce que M. Rouher est arrivé à Marseille, se rendant en Corse.

M. Crémieux, ancien ministre de la justice, ancien membre du gouvernement de la défense nationale est, dit-on, à toute extrémité.

M. Laluyé est mort vendredi soir à la maison Dubois, faubourg Saint-Denis. Il était depuis longtemps déjà assez malade pour qu'on ait été obligé de le transférer de la prison de Sainte-Pélagie dans cette maison de santé.

On se souvient que M. Laluyé avait été condamné à un an de prison par la Cour d'assises de la Seine, pour diffamation contre M. Jules Favre.

Jeudi matin le transport le *Rhin* a quitté le port de Toulon, se rendant à Nîmes et emportant trois cents condamnés.

Le *Rhin*, sous le commandement de M. Bonamy de Villeneuve, avait à bord 9 passagers, 500 hommes d'infanterie de marine, M. l'abbé Beaurain et

REVUE COMMERCIALE

Céréales et farines. — Depuis huit jours les pluies ont cessé et la température s'est un peu refroidie. C'est un bon temps, et bientôt on pourra commencer les semailles du printemps.

La culture, qui avait hésité pendant longtemps à amener son blé sur les marchés de son rayon, dans l'espoir de vendre à de hauts prix, paraît sortir de sa réserve et les blés de la province, dans leur ensemble, présentent plus de marchandises à la vente.

Malgré le mouvement de hausse constaté à Paris sur les farines, les affaires sont restées très calmes et les prix ont baissé sur une grande partie des marchés français.

La Bourse moyenne pour toute la France est de 0.50. Sur les prix de la semaine précédente les cours moyens des blés nouveaux, dont les qualités sont généralement défectueuses, varient, selon les zones, de 25 à 35 fr. les 100 kilogr. La Bourse est donc devenue générale, mais il ne s'en suit pas, cependant, que les prix doivent fléchir dans de trop grandes proportions.

Nous avons, cela est certain aujourd'hui, un stock important de blé de récolte 1871, mais ce blé, dont la qualité laisse beaucoup à désirer, ne peut être employé qu'en mélange avec des bonnes qualités devenues aujourd'hui très rares.

Nous aurons donc recours, jusqu'à la nouvelle récolte, à des importations nombreuses, et dans ces conditions nous ne devons pas espérer de bas prix.

Les fluctuations qui se produisent sur les marchés de l'intérieur n'ont en ce moment aucune portée commerciale. Tout l'intérêt est concentré sur nos grandes places maritimes, et il ne saurait en être autrement dans une année où l'importation joue un si grand rôle.

Sur les marchés étrangers les affaires sont restées très calmes. Les importations de cette semaine ont été de 385 000 quintaux. D'après les derniers avis de Londres, les blés indigènes ont été payés de 23.35 à 26.25 l'hectolitre, et les blés étrangers de 22.55 à 23.30 l'hectolitre, suivant provenance et qualité. Les farines anglaises, premier choix, ont été vendues 62.50, celles de Norfolk de 47.50 à 50 le sac de 127 kilogr., et celle d'Amérique de 35 à 38.75 le baril de 80 kilogr. Au marché des cargaisons flottantes, il ne reste plus que 4 ou 5 cargaisons à vendre. Le premier février on comptait en mer faisant voile pour l'Angleterre 284 navires chargés de blé; l'année dernière à pareille époque, le nombre était de 454 navires. Sur les marchés de la Bourse, les prix des froments sont faibles et en légère baisse sur les cours de la semaine précédente, et les affaires sont restées limitées aux besoins de la consommation locale. Avers, les blés étrangers ont été payés de 33.75 à 35 les 100 kilogr. A Hambourg et sur les autres marchés de l'Allemagne, aucun changement à signaler, les prix sont restés stationnaires et les affaires très calmes.

En Hongrie, les prix des blés ont fléchi sur presque tous les marchés : à Pesth, on cote les blés de choix de 30.50 à 31; à ces cours l'importation en France est impossible. A New-York les blés ont été cotés en hausse cette semaine. A San-Francisco la cote est en baisse à 35 les 100 kilogr. coût, fret et assurance.

rance pour la cote anglaise. Ici à Paris, il y a eu cette semaine quelques affaires assez importantes en blé. Les demandes ont porté principalement sur les richesses blanches disponibles au Havre. La meunerie les a payées de 37 à 37.25 les 100 kilogr. Les Chili et les Californie ont été tenus de 37.50 à 38, mais n'ont pas trouvé preneurs; les blanchis ont été traités à 35 fr. Pologne, nouveau, de 31 à 31.50 les 100 kilogr. sur wagon. Les seigles et les avoines ont été calmes aux cours précédents, les orges ont été d'une vente assez facile, elles trouvaient acheteurs de 16.25 à 16 les 100 kilogr. Les farines de consommation sans que la demande ait été plus active ont haussé de un franc par sac; la marque Darblay a été cotée 81 et les autres marques varient de 75 à 81 le sac de 159 kilogr. Le stock au premier février sera sur notre place d'environ 500 mille quintaux, mais il faut déduire sur ce stock les farines de l'intendance du ministère du commerce et les farines 8-marques et supérieures; malgré ces déductions il reste encore environ 250 mille quintaux à la disposition de la consommation de Paris.

Les farines 8 marq. ont eu cette semaine une reprise de 3 fr. par sac, mais dès jeudi la marchandise étant de nouveau mise en circulation, les prix ont baissé et le dernier cours coté a été pour le courant et mars, avril 79. Depuis le 1^{er} février les émissions de filières ont été de 10,000 sacs.

Les farines supérieures n'ont point participé au mouvement des 8 marq., la spéculation n'ayant pas opéré de la même manière sur ces deux sortes de farines; la mise en circulation a été de 5,000 sacs environ.

Huile de colza. — Cet article a eu cette

semaine une tendance de fermeté et le rapproché a été coté 106.25.

Les époques éloignées sont restées stationnaires et n'ont donné lieu qu'à de rares transactions, sur ces époques la hausse ou la baisse dépend de la récolte en terre et jusqu'à présent il est difficile d'émettre une opinion sur la future récolte.

Les détenteurs du stock continuent à écarter le plus possible malgré les livraisons faites par le nord. On croit que le stock sera diminué fin janvier d'environ 900 mille kil. Sur les marchés étrangers les affaires sont très calmes et les prix restent faiblement tenus.

Spiritueux. — La liquidation de janvier est terminée et les cours restent faiblement tenus sur le courant à 55 et mars avril à 57.50.

La consommation ne demande rien et les marchandises acquittées avant l'augmentation des droits d'octroi suffisent largement aux besoins qui se manifestent; aussi les 3/6 sont en baisse par la raison qu'il se fait peu d'affaires sur le marché de Paris, qui se répartit sur ceux du Nord et sur ceux du Midi.

Lille a baissé depuis quelques jours; le courant est offert à 52.50 et peut être traité à 52.

Dans le Midi, les cours sont en baisse.

Sucres. — Les transactions ont été presque nulles cette semaine sur notre place; la surtaxe votée par l'Assemblée nationale a arrêté les transactions et les cours sont restés nominaux à 68.50 pour les 88° et à 77.50 pour les blancs n° 3.

Les stocks, malgré l'abstention des acheteurs, augmentent faiblement; cette aug-

mentation est à peine de 3,000 quintaux et le total des stocks en sucres indigènes et coloniaux était, au 3 février, de 90,378 quintaux. Les raffinés ont baissé de 2 à 3 fr.; on les cote de 155 à 157 les 100 kilogr. L'exportation ayant diminué, la fabrication est plus que suffisante pour les besoins de l'intérieur.

Sur les marchés du Nord, il ne se fait presque pas d'affaires et les prix sans changement dans les cours.

THÉÂTRES

Spectacles du 5 février 1872.

Grand-Théâtre. — Roland à Roncevaux, opéra.

On commencera à 7 heures 1/2.

Théâtre du Gymnase. — Christiane, comédie. — La Main leste, vaudeville.

On commencera à 7 heures 1/2.

On offre à un Anglais une

JOLIE CHAMBRE GARNIE

près de la place Bellecour, que l'on céderait à bon marché, si l'on peut en échange donner deux fois par semaine des leçons de langue anglaise.

S'adresser, par lettre, au bureau du journal, aux initiales T. R.

COMMERCE A REMETTRE

La suite d'une maison d'habillements confectionnés en gros fondée en 1842.

HEYMANN, Valence (Drôme).

A LOUER DE SUITE

Divers Appartements, chemin du Grillon, n° 23. — Beau point de vue; jouissance du clos; salle de billard et jeux de toutes. — S'y adresser.

ON DEMANDE des jeunes filles pour le brochage des livres, travail facile. S'adresser rue Ferrandière, n° 6, au 3^e.

LEÇONS D'ALLEMAND

N° 10, cours MORAND.

COURS D'ANGLAIS

POUR L'EXPOSITION

Ouverture 1^{er} février.

Chez M. BARRETT, 28, rue de Lyon. 2306

Le gérant : THÉNÉSY.

J. ROSSIER, IMPRIMEUR.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M^e ROMBAU, avoué à Lyon, place des Terreaux, 2.

VENTE

en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon.

PREMIER LOT.

D'une propriété comprenant petite maison d'habitation, jardin planté de vignes et d'arbres fruitiers; le tout clos de mur d'une contenance de trois mille quatre cent soixante-cinq mètres carrés, située à Lyon, territoire de Charbon, rue Sébastien, près des cours Lafayette, et pouvant être utilisée très avantageusement pour des constructions importantes.

Mise à prix, six mille francs, ci. 6,000 fr.

DEUXIÈME LOT.

D'un terrain à bâtir, sis à Lyon, cours Lafayette, 235.

Mise à prix: trois mille francs, ci. 3,000 fr.

Appartenant à Emile Mayer.

Adjudication au samedi vingt-quatre février mil huit cent soixante-douze, à midi.

Pour extrait:

Signé: ROMBAU, avoué.

Etudes de M^e PIGNAUD, avoué à Lyon, rue de la République, 10, successeur de M^e TROUVÉ, et M^e RAMBAUD, notaires à Fontaines-sur-Saône, successeur de M^e BRUNIER.

VENTE APRES DÉCÈS

FONDS DE COMMERCE

d'épicerie, poterie, mercerie, bonneterie et nouveautés, situé à Fontaines, Grande-Rue, ensemble la clientèle, l'achalandage, le matériel, mobilier industriel et les marchandises qui existaient dans le fonds le jour de la vente.

Mise à prix, 15,000 fr.

Adjudication en l'étude dudit M^e Rambaud, notaire à Fontaines, le samedi dix février mil huit cent soixante-douze, à midi.

Et le dimanche onze février mil huit cent soixante-douze à onze heures, au domicile des mariés Granges, Grande-Rue à Fontaines, vente en détail d'objets mobiliers, consistant en table, chaises, lits, commodes, glaces, matelas, pendules, linge de corps et de

Mise à prix, 15,000 fr.

Adjudication en l'étude dudit M^e Rambaud, notaire à Fontaines, le samedi dix février mil huit cent soixante-douze, à midi.

Et le dimanche onze février mil huit cent soixante-douze à onze heures, au domicile des mariés Granges, Grande-Rue à Fontaines, vente en détail d'objets mobiliers, consistant en table, chaises, lits, commodes, glaces, matelas, pendules, linge de corps et de

Mise à prix, 15,000 fr.

Adjudication en l'étude dudit M^e Rambaud, notaire à Fontaines, le samedi dix février mil huit cent soixante-douze, à midi.

Et le dimanche onze février mil huit cent soixante-douze à onze heures, au domicile des mariés Granges, Grande-Rue à Fontaines, vente en détail d'objets mobiliers, consistant en table, chaises, lits, commodes, glaces, matelas, pendules, linge de corps et de

Mise à prix, 15,000 fr.

Adjudication en l'étude dudit M^e Rambaud, notaire à Fontaines, le samedi dix février mil huit cent soixante-douze, à midi.

Et le dimanche onze février mil huit cent soixante-douze à onze heures, au domicile des mariés Granges, Grande-Rue à Fontaines, vente en détail d'objets mobiliers, consistant en table, chaises, lits, commodes, glaces, matelas, pendules, linge de corps et de

Mise à prix, 15,000 fr.

Adjudication en l'étude dudit M^e Rambaud, notaire à Fontaines, le samedi dix février mil huit cent soixante-douze, à midi.

Et le dimanche onze février mil huit cent soixante-douze à onze heures, au domicile des mariés Granges, Grande-Rue à Fontaines, vente en détail d'objets mobiliers, consistant en table, chaises, lits, commodes, glaces, matelas, pendules, linge de corps et de

Mise à prix, 15,000 fr.

Adjudication en l'étude dudit M^e Rambaud, notaire à Fontaines, le samedi dix février mil huit cent soixante-douze, à midi.

Et le dimanche onze février mil huit cent soixante-douze à onze heures, au domicile des mariés Granges, Grande-Rue à Fontaines, vente en détail d'objets mobiliers, consistant en table, chaises, lits, commodes, glaces, matelas, pendules, linge de corps et de

Mise à prix, 15,000 fr.

Adjudication en l'étude dudit M^e Rambaud, notaire à Fontaines, le samedi dix février mil huit cent soixante-douze, à midi.

Et le dimanche onze février mil huit cent soixante-douze à onze heures, au domicile des mariés Granges, Grande-Rue à Fontaines, vente en détail d'objets mobiliers, consistant en table, chaises, lits, commodes, glaces, matelas, pendules, linge de corps et de

Mise à prix, 15,000 fr.

Adjudication en l'étude dudit M^e Rambaud, notaire à Fontaines, le samedi dix février mil huit cent soixante-douze, à midi.

Et le dimanche onze février mil huit cent soixante-douze à onze heures, au domicile des mariés Granges, Grande-Rue à Fontaines, vente en détail d'objets mobiliers, consistant en table, chaises, lits, commodes, glaces, matelas, pendules, linge de corps et de

Mise à prix, 15,000 fr.

Adjudication en l'étude dudit M^e Rambaud, notaire à Fontaines, le samedi dix février mil huit cent soixante-douze, à midi.

Et le dimanche onze février mil huit cent soixante-douze à onze heures, au domicile des mariés Granges, Grande-Rue à Fontaines, vente en détail d'objets mobiliers, consistant en table, chaises, lits, commodes, glaces, matelas, pendules, linge de corps et de

Mise à prix, 15,000 fr.

Adjudication en l'étude dudit M^e Rambaud, notaire à Fontaines, le samedi dix février mil huit cent soixante-douze, à midi.

Et le dimanche onze février mil huit cent soixante-douze à onze heures, au domicile des mariés Granges, Grande-Rue à Fontaines, vente en détail d'objets mobiliers, consistant en table, chaises, lits, commodes, glaces, matelas, pendules, linge de corps et de

Mise à prix, 15,000 fr.

Adjudication en l'étude dudit M^e Rambaud, notaire à Fontaines, le samedi dix février mil huit cent soixante-douze, à midi.

Et le dimanche onze février mil huit cent soixante-douze à onze heures, au domicile des mariés Granges, Grande-Rue à Fontaines, vente en détail d'objets mobiliers, consistant en table, chaises, lits, commodes, glaces, matelas, pendules, linge de corps et de

Mise à prix, 15,000 fr.

Adjudication en l'étude dudit M^e Rambaud, notaire à Fontaines, le samedi dix février mil huit cent soixante-douze, à midi.

Et le dimanche onze février mil huit cent soixante-douze à onze heures, au domicile des mariés Granges, Grande-Rue à Fontaines, vente en détail d'objets mobiliers, consistant en table, chaises, lits, commodes, glaces, matelas, pendules, linge de corps et de

Mise à prix, 15,000 fr.

Adjudication en l'étude dudit M^e Rambaud, notaire à Fontaines, le samedi dix février mil huit cent soixante-douze, à midi.

Et le dimanche onze février mil huit cent soixante-douze à onze heures, au domicile des mariés Granges, Grande-Rue à Fontaines, vente en détail d'objets mobiliers, consistant en table, chaises, lits, commodes, glaces, matelas, pendules, linge de corps et de

Mise à prix, 15,000 fr.

Adjudication en l'étude dudit M^e Rambaud, notaire à Fontaines, le samedi dix février mil huit cent soixante-douze, à midi.

Et le dimanche onze février mil huit cent soixante-douze à onze heures, au domicile des mariés Granges, Grande-Rue à Fontaines, vente en détail d'objets mobiliers, consistant en table, chaises, lits, commodes, glaces, matelas, pendules, linge de corps et de

Mise à prix, 15,000 fr.

Adjudication en l'étude dudit M^e Rambaud, notaire à Fontaines, le samedi dix février mil huit cent soixante-douze, à midi.

Et le dimanche onze février mil huit cent soixante-douze à onze heures, au domicile des mariés Granges, Grande-Rue à Fontaines, vente en détail d'objets mobiliers, consistant en table, chaises, lits, commodes, glaces, matelas, pendules, linge de corps et de

Mise à prix, 15,000 fr.

Adjudication en l'étude dudit M^e Rambaud, notaire à Fontaines, le samedi dix février mil huit cent soixante-douze, à midi.

Et le dimanche onze février mil huit cent soixante-douze à onze heures, au domicile des mariés Granges, Grande-Rue à Fontaines, vente en détail d'objets mobiliers, consistant en table, chaises, lits, commodes, glaces, matelas, pendules, linge de corps et de

AGENCE DES MESSAGERIES MARITIMES

ET DES MESSAGERIES NATIONALES

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

MARSEILLE — DÉPARTS du Lundi 5 au Lundi 12 Février 1872.

Jour	Heure	Destination	Capitaine
Jeudi 8 fév.	10 h.	Pour Messine et Alexandrie	NIL, capitaine Borg, l. d. v.
Vendredi 9	10 h.	Pour Palerme, Syra, Smyrne et la Syrie	DUPEUX, c. de Tournière, l. d. v.
Samedi 10	10 h.	Pour Alger	PELUSE, cap. Ravin.
Samedi 10	10 h.	Pour Messine, le Pirée, Constantinople et la mer Noire	TANAÏ, capitaine Couloune.
Dimanche 11	10 h.	Indes, Cochinchine, Chine, Japon, la Réunion et Maurice	DOUVAL, capit. Rigodit, l. d. v.
Dimanche 11	10 h.	Indes, Cochinchine, Chine et Japon	AVA, cap. Rousseau, l. d. v.

SERVICES COMBINÉS AVEC LA COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

Jour	Heure	Destination	Capitaine
Jeudi 8 fév.	5 h.	Pour Alger	GAUD, capitaine Gaud.
Vendredi 9	5 h.	Pour Philippeville et Bone	ZOUAVE, capitaine Pécol.
Samedi 10	5 h.	Pour Oran	AFRICAIN, capitaine Castan.
Mardi 14	6 h.	Pour Mostaganem, Arzew, Oran, Nemours, Gibraltar et Tanger.	COLON, capitaine Raoul.

DÉPART DE BORDEAUX

Samedi 24 février. ... | Portugal, Sénégal, Brésil et la Plata ... | GIRONDE, c. de Somers, l. d. v.

Les Messageries Nationales acceptent, en outre, les marchandises pour Tunis, Dellys, Bougie, Djidjelly et pour toute destination quelconque desservie via Marseille par vapeur ou par voilier.

Pour passage et renseignements, s'adresser aux bureaux de l'Agence, 7, place des Terreaux.

USINE A VENDRE

La sucrerie de Vaulx-en-Velin (Rhône), route de Crémieu. Vastes bâtiments en pierres et bois, avec une chaudière à vapeur, à vapeur de 50 chevaux; 2 machines horizontales, l'une de 20 à 25, l'autre de 12 chevaux; pompes à eau.

S'adresser à M^e Renoux, notaire, 37, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

NEURALGIES & MIGRAINES

PILULES & LOTIONS

ANTI-NEURALGIE

De BARNOUD, pharmacien

3, rue de Lyon, 3

LYON

Spécialement recommandées dans les névralgies, les migraines et les douleurs nerveuses, même les plus anciennes et les plus violentes.

A LA MÊME PHARMACIE

Dépôt des spécialités françaises et étrangères.

2387

A VENDRE

à 20 minutes de Francheville

UNE BELLE PROPRIÉTÉ

d'une contenance de 32 hectares, dont 24 hectares en prairies arrosées, maison de maître, récemment construite et vastes dépendances.

S'adresser à M. TRICHARD, quai Fulchiron, 1.

2383

HEMORRHOÏDES

GUÉRISON PROMPTE, RADICALE

SANS DANGER DE REPERCUSSION

Par les Pilules et Pomades de Scordium

du docteur A. LEBEL, 113, rue Lafayette

PARIS. Prix: 3 et 4 fr. Consultations (affranchir).

LYON. Chez Fayolle frères, Cherblanc, Arnoud et C. Faivre.

2383

RHUMES, CATARRHES, toux nerveuses, Guérison

par le sirop pectoral de

CASSIOPHYTE du docteur DUBASSET, pharmacien de pre-

mière classe, place de Rome, Marseille. — 2 fr. 50 le flacon. Pâte pec-

torale de cactus: 1 fr. 50 la boîte, avec l'instruction. Dépôt à Lyon, à

la pharmacie-droguerie Cherblanc, rue Tupin, 12.

1983

A VENDRE DEUX CHEVAUX FAITS

propres à la selle, mais pouvant également faire une belle attelage,

cavaliers ont même robe et même taille.

S'adresser à M. SIMON, de 2 à 3 heures de l'après-midi, rue Saint-

Joseph, 41, au deuxième étage.

2376

AGENCE

POUR LA VENTE DES IMMEUBLES

RUE ROMARIN, 29, AU 1^{ER}

(ci-devant place des Terreaux, 1)

A VENDRE

Vaste maison et clos de 13 ares entre Saint-Foy et Oullins, à

proximité de la station des omnibus de la Métairie. Eau abondante.

Belle vue. Prix, 8,000 fr.

Maison d'une construction irréprochable, aux Brotteaux, achetée

il y a dix ans 51,000 francs. Prix, 32,000 fr.

Maison d'une superficie de 220 mètres et d'un revenu net de

6,500 francs, à l'angle de deux rues importantes dans le voisinage

des Terreaux. Prix, 110,000 francs.

Petit domaine d'un bon revenu, avec logement pour le pro-

priétaire à Saint-Romain au Mont-d'Or. Prix, 25,000 fr.

2386

MACHINES A COUDRE

AMÉRICAINES

ÉLIAS HOWE

Passage de l'Hôtel-Dieu, Lyon

32, 33, 34, 36, 38

EXIGER

CETTE

MARQUE

A L'UNION AMÉRICAINE

PROGRES & BONNE FOI

V.A. & F.F.

SEULE ÉLIAS HOWE VÉRITABLE

GRAVÉE

A LA

PLAQUE

ANCIENNE

MAISON

PASCALIS E. INGOLD

SUCCESSION

2387

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

SERVICES RÉGULIERS

Bateaux à vapeur pour l'Algérie